

TARIFS DES GARDES REGULIERES ET OCCASIONNELLES :

DU 1^{er} Septembre 2025 au 31 Décembre 2025

Composition de la famille	Taux d'effort par heure facturé en accueil collectif	Revenu mensuel minimum 801 €	Revenu mensuel maximum 8500 €
		Tarif horaire	Tarif horaire
1 enfant	0.0619 %	0.50 €	5.26 €
2 enfants	0.0516 %	0.41 €	4.39 €
3 enfants	0.0413 %	0.33 €	3.51 €
4 enfants	0.0310 %	0.25 €	2.64 €
5 enfants	0.0310 %	0.25 €	2.64 €
6 enfants	0.0310 %	0.25 €	2.64 €
7 enfants	0.0310 %	0.25 €	2.64 €
De 8 à 10 enfants	0.0206 %	0.17 €	1.75 €

Exemple :

Une famille ayant un enfant à charge a un revenu annuel brut imposable de 36000 €.

Revenu mensuel : $36000/12 = 3000$ €

Le forfait est établi à partir de : $3000 \times 0.0619 \% = 1.86$ € par heure d'accueil

TARIF MOYEN APPLICABLE A PARTIR DU 1 ER JANVIER 2025

Le tarif horaire moyen est établi en fonction des participations familiales et du nombre d'heures réalisées sur l'exercice de l'année précédente.

Tarif Moyen : 1.58 €